

## Loi de finances rectificative pour 2011 adoptée le 6 juillet 2011, a été publiée au Journal officiel le 31 Juillet

by StephaneM - Jeudi, août 04, 2011

<http://www.stephane-mignonat.com/2011/08/04/loi-de-finances-rectificative-pour-2011-adoptee-le-6-juillet-2011-a-ete-publiee-au-journal-officiel-le-31-juillet/>



La première loi de Finances rectificative pour 2011 a été publiée au journal officiel du 30 juillet dernier, après avoir été déclarée partiellement conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel dans sa décision (DC n°2011-638) du 28 juillet 2011.

Les points principaux sont les suivants :

- \* Le dépôt de la déclaration d'ISF 2011 reste obligatoire avant le 30 Septembre 2011, il est allégé pour 2012 pour certains contribuables.
- \* Le nouveau seuil d'entrée à l'ISF est de 1 300 000 € dès l'ISF 2011. (article 1er) ;
- \* Le bouclier fiscal est supprimé, la demande du bénéfice bouclier fiscal pourra être donc formulée pour la dernière fois en 2012. (article 30) ;
- \* Pour 2011, l'impôt est dû par les seules personnes dont le patrimoine net, au 1er janvier 2011, est au moins égal à 1 300 000 €, dans ce cas le barème est inchangé mais se calcule à partir de 800 000 €.
- \* Pour 2012, l'ISF sera calculé sur l'ensemble du patrimoine net taxable lorsque le seuil de 1 300 000 € sera atteint : patrimoine < 3 000 000 € taux : 0.25 % ; au delà taux 0.50 %
- \* Pour l'ISF dû à compter de 2012, dont le patrimoine est inférieur à 3 M€ sont dispensés de souscrire une déclaration d'ISF : Ils devront mentionner directement la valeur nette taxable de leur patrimoine sur leur déclaration de revenus souscrite au titre de l'année précédente (2011).
- \* Cette loi de finance rectificative prévoit également un assouplissement des conditions d'exonération pour les Titres de sociétés à l'IS
- \* Pacte Dutreil : conditions d'exonération assouplies
- \* Augmentation du tarif des droits applicables aux transmissions en ligne directe et entre époux ou pacsés
- \* Prélèvement sur les contrats d'assurance-vie : aménagements
- \* Imposition des biens ou droits composant un trust
- \* Transfert du domicile fiscal hors de France
- \* Plafonnement de la taxe foncière de l'habitation principale en fonction du revenu

Source : [Loi de finance rectificative 2011](#)

(c) Stéphane MIGNONAT